

" Nous croyons de notre devoir de nous associer à ces journaux, pour retracer des faits qui doivent être connus des catholiques de tous les pays. "

" Avant tout, il est essentiel de faire savoir que la Hollande méridionale compte aux Etats province aux 86 membres, dont trois Catholiques, M. Blankenheym élu pour Rotterdam, et M. de Souberville et Van der Kun pour La Haye. "

" Voyons ce qui s'est passé à La Haye — les trois réunions électorales, choisies par chaque candidat : "

" La réunion de *Néerland*, réunion quasi-libérale, élit par une faible majorité de 23 voix sur environ 40, M. Van Hoogstraten, qui, sans contredit, appartient à une bonne famille, mais est doué de peu de talents, de plus secrétaire avoué de l'Association protestante *Unitas*, qui ne se propose d'autre but que d'exclure les catholiques des fonctions publiques, de priver les négociants catholiques de leurs clients, et par les intrigues les plus criantes, d'éloigner les domestiques catholiques des familles protestantes, etc, etc. "

" La réunion *Liberté et Ordre*, dévouée au parti de M. Groen choisit d'abord pour candidat M. Van der Kemp, ensuite élit M. Gevers Deynoot, avocat près de la Haute-Cour des Pays-Bas et juge suppléant près du tribunal de La Haye. "

" La réunion catholique *l'Avant* choisit à l'unanimité des voix M. Meylink, avocat distingué près la Haute-Cour des Pays-Bas, docteur en lettres à l'Académie de Paris et auteur de plusieurs ouvrages hydrauliques et juridiques. "

" Le jour arrêté pour le scrutin arrive, et sur 166 voix, les voix furent ainsi divisées : "

Le candidat catholique de la réunion <i>l'Avant</i>	194
" " " " <i>Néerland</i>	125
" " " " <i>Liberté et Ordre</i>	76
Voix perdues	71
Total	466

" La majorité absolue, exigée d'après la loi électorale aujourd'hui en vigueur, n'ayant été obtenue par aucun des candidats, une réélection dut avoir lieu entre les deux candidats. "

" La réunion *Liberté et Ordre* décida de se mettre hors de voix et en fit la publication dans les journaux. *Sed latet anguis in herba*. Le résultat semblerait prouver qu'elle a manqué de parole et voté pour le candidat protestant. "

" La réunion la *Néerland*, bien que son candidat ne fit point un homme entièrement de son choix, et qu'il ne fut soutenu que par une faible majorité de personnes intéressées, le préféra néanmoins au candidat catholique et vota pour lui. "

" Le candidat de la réunion *l'Avant* (M. Meylink), auquel on n'avait rien à reprocher, si ce n'était sa différence de religion, fut apprécié par tous les catholiques et par quelques protestants vraiment libéraux, qui donnèrent la préférence au mérite, sans s'occuper de sa croyance religieuse. "

" Un bourgeois appartenant à la famille du candidat protestant alla de porte en porte, conjurant les électeurs co-religieux de voter pour M. Van Hoogstraten. De même l'Association *Unitas* fit à La Haye des efforts inouïs. La honte devant être gravée sur le front des électeurs protestants, plutôt que de sourire de satisfaction qui reste imprimé sur leurs lèvres, pour l'injuste victoire remportée sur notre parti. "

Le candidat protestant obtint 307 voix.  
— catholique obtint 241 —

Ensemble : 548

" C'est ainsi qu'est opprimé, méconnu, outragé de nouveau ce parti qui a donné jusqu'à ce jour l'exemple de la plus rare modération ! "

ont trouvé un écoulement facile et avantageux, durant la dernière année, et nous voyons la prospérité des établissements industriels du pays s'accroître. Le revenu public a haussé jusqu'à un point dont il n'y a pas encore eu d'exemple, outre le surplus additionnel qui doit être employé au dégrèvement de la dette publique. Le crédit de la province continue de fleurir sur le grand marché monétaire du monde ; et il n'est pas à douter que la province ne pût obtenir, sur sa responsabilité seule, les emprunts que nécessiteraient des entreprises de nature publique, à des conditions aussi avantageuses que les pourraient obtenir nos voisins des Etats-Unis eux-mêmes. "

Ce tableau en petit de la situation, que semblent révoquer en doute quelques feuilles humoristes, n'en parle pas moins éloquemment à ceux qui ne recherchent que les statistiques crayonnées de noir. "

Pendant la presse qui, sur ce point comme sur tant d'autres, poursuit encore la lutte des cinq années dernières, paraît vouloir adoucir le ton incriminatoire et virulent qui a pu fomenté les antipathies personnelles sans faire honneur à la poésie. Il y a bien l'agitatio annexioniste que n'alimente pas toujours la discussion modérée des théories qu'elle met au jour, mais l'annexionisme n'est point une affaire politique ; on le comprend sans peine. "

Les associations, même annexionistes, ont réellement peu de bruit. Les Liguers attendent, ainsi qu'ils l'ont annoncé, la prochaine session des chambres, afin de tenter un coup décisif peut-être pour la réalisation du plan rebattu déjà tant de fois, d'une union fédérale des Provinces Britanniques. "

Il est probable que le refus du congrès des Etats-Unis d'accorder à ces provinces la réciprocité de commerce libre, fera revivre avec plus de force l'idée d'une union fédérale entre elles, qui leur assurerait réciproquement, comme alternative préférable, une entière liberté de commerce. C'est dans ce sens que s'exprimait dernièrement à ce sujet un journal de Frédéricton. Dans la Nouvelle-Ecosse, une association puissante, appelée *the British North-American Association*, publia il y a peu de semaines un rapport très bien raisonné, où, après avoir passé en revue les changements qu'a subis le système commercial de l'Angleterre depuis quinze ans, et exposé l'état présent des relations commerciales entre ces provinces et les Etats-Unis, auxquels leurs exportations en 1849 ne s'élevèrent qu'à £2,226,000, tandis qu'elles en importèrent pour \$3,104,000, l'association termine en demandant que toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord s'unissent pour réclamer énergiquement l'intervention du gouvernement de la Grande-Bretagne en leur faveur auprès de celui des Etats-Unis, en exprimant son opinion que " les intérêts commerciaux de ces provinces seraient grandement avancés par leur union sous un gouvernement central. "

Les *clear gents*, catégorie d'hommes dont l'immense ambition aspire à tout refaire, essaieront, dit-on, d'amener prochainement sur le tapis au sein de la Législature, la question des conseils législatif et électif. Il y aurait moins à blâmer la discussion d'une mesure en ce sens que l'extrême empressement d'une classe de réformistes à mettre des théories nouvelles, prématurées, à la place de l'examen attentif et sérieux des besoins actuels de la colonie. Une discussion animée eut lieu le 27 mars dans le conseil législatif du Nouveau-Brunswick, sur le bill introduit par l'honorable M. Chandler, de la part du gouvernement, pour rendre ce corps électif. Au rapport d'un journal, M. Chandler en introduisant le bill, fit un excellent discours où il donne à entendre assez clairement que si le bill ne passait pas, la chambre d'assemblée voterait une adresse au gouvernement impérial, laquelle serait appuyée par le gouvernement local, et que le conseil législatif actuel serait dissous par proclamation royale. Mais plusieurs membres en conseil s'opposèrent au bill de la manière la plus déterminée. La décision finale sur la mesure est encore en suspens. "

Il y a temps pour toute chose : et lorsque la discussion se sera emparée de ce sujet, il n'y aura probablement pas unanimité à dire que tout est parfait dans l'organisation des branches représentatives du Parlement. Cette opinion trouverait à s'étayer sur les dispositions mêmes de l'Acte d'Union qui ont rapport à notre système gouvernemental. "

Au nombre des objets que leur urgence recommandent, est une mesure touchant nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Si l'on en juge par la libéralité de principes dont s'inspire l'administration en matière commerciale, il devrait lui répugner de recourir à des voies restrictives au préjudice du commerce américain ; d'un autre côté, on doit attendre d'elle une décision prise de n'accorder rien aux Etats-Unis sans un retour équivalent pour la province. Les concessions libérales offertes à nos voisins par l'abolition de tous droits différentiels sur les produits américains et les marchandises anglaises ou étrangères importées par la voie des Etats-Unis, avant de savoir si les Etats-Unis useraient de réciprocité en admettant sur le même pied les produits canadiens et les marchandises étrangères importées par la voie de St. Laurent, ne devaient pas nécessairement produire la réciprocité commerciale, et elles ne l'ont pas amenée. Tout au contraire, cette politique, après d'énormes dépenses pour ouvrir des canaux afin d'attirer le commerce dans cette voie, a eu pour résultat de l'en détourner au profit des canaux et des chemins de fer américains. On doit aussi remarquer, pour ne dire ici qu'un mot sur ce sujet de haute importance, que le gouvernement des Etats-Unis, non content des bénéfices du transit, prélève un droit de vingt à trente pour cent sur les produits du Canada, lorsqu'ils sont a finis dans la consommation. "

Les *Reserves du clergé*, dont le sort est aux mains de la législature locale, présentent encore des difficultés dont la solution prochaine, quelle qu'elle puisse être, satisfiera peu des partisans outrés dont les systèmes divergents se repoussent les uns les autres. Quant à des améliorations d'un intérêt général, que le vœu populaire appelle, et que le besoin de la province réclame, pour le développement actif de ses ressources, on assure qu'elles doivent être l'objet de l'attention spéciale du ministère dans le cours de la session législative qui approche. Dernièrement, le *Journal de Québec* en signalait quelques unes, peut-être les premières en importance, car elles intéressent au plus haut degré toute la population agricole du Bas-Canada. "

" Le nouveau système se composera d'une organisation de paroisse et d'une organisation de comté. Le conseil de la paroisse sera, pour ainsi dire, le tribunal de première instance ; celui du comté, le tribunal d'appel ou de révision, en cas de négligence ou de refus d'agir de la part du premier et dans tous les cas où les parties croiront avoir à se plaindre de la décision du conseil de la paroisse. En outre, le conseil du comté prendra lui-même l'initiative, lorsqu'il s'agira d'ouvrages ou d'intérêts concernant plus d'une paroisse : il pourra aussi à la nomination de députés, lorsqu'il sera requis, pour régler tout ce qui aura rapport à des travaux, ou des intérêts concernant plus d'un comté, etc. "

" Le conseil de la paroisse sera élu pour deux ans par les habitants franc-tenanciers ; et l'assemblée pour l'élection de ses conseillers aura lieu dans le mois de janvier de chaque seconde année, laquelle sera convoquée et présidée par le grand-voyer du comté ou par son député. Le conseil de la paroisse choisira un de ses membres qui présidera à ses séances et sera le maire de la municipalité. "

" Le conseil du comté sera composé des maires des paroisses situées dans les limites du comté, ainsi que des maires d'un village incorporé, s'il s'en trouve dans la circonscription du comté. "

" Les pouvoirs et attributs du conseil de la paroisse, comprendront tous ceux dont sont revêtus les conseils actuels ; et ils auront de plus le pouvoir de régler les difficultés qui s'élèvent au sujet des cours d'eau, des clôtures et des fossés mitoyens, pouvoir actuellement conféré aux magistrats. "

" Si les habitants franc-tenanciers négligent d'élire des conseillers, ou si le conseil néglige ou refuse de remplir les devoirs qui lui seront imposés par la loi, le grand-voyer, officier nommé par l'exécutif, nommera alors des

conseillers et remplira ou ordonnera de remplir, aux personnes qu'il aura députées ou nommées, les devoirs qui auraient dû être remplis, soit par les conseillers eux-mêmes ou par les personnes que le conseil aurait dû nommer pour les remplir. Dans le cas de négligence ou de refus de la part du conseil de la paroisse de faire droit aux réclamations de ceux qui en appelleront à son tribunal ; et si celui-ci néglige ou refuse également de prendre le sujet en considération, ainsi porté devant lui, alors le procès-verbal, ou le règlement contenant la demande des parties, du grand-voyer deviendra en force de la même manière que s'il eût été passé et agréé par l'un ou par l'autre des conseils. "

" Les parties désirant se pourvoir contre la décision du conseil de la paroisse, ou contre certaines opérations des officiers nommés par lui, auront également le privilège d'en appeler au conseil du comté qui pourra confirmer, modifier ou rejeter toutes matières à lui soumises pour sa considération et révision. Ainsi, il est clair qu'après longtemps que les conseils voudront fonctionner, l'autorité du grand-voyer se trouvera fort restreinte et purement administrative. Dans le cas contraire, l'opinion publique, pensons-nous, est déjà préparée à sanctionner une mesure que, d'après l'expérience du passé, des circonstances particulières rendent indispensable si l'on ne veut pas rétrograder vers l'état primitif et plus loin encore. "

" Une autre partie non moins importante du code rural, est une bonne loi concernant la voierie. Les lois maintenant en force, passées à des époques éloignées, ayant été plusieurs fois amendées, ne présentent plus, au commun des intelligences, qu'un véritable chaos ; et ont, plus qu'aucune autre, besoin d'être révisées et refondues. "

" L'acte de la 35e. George 3. Chap. 9. communément appelé, " l'acte des chemins, " a, pendant très-longtemps, satisfait tout le monde, et était, lorsqu'il fut passé, parfaitement adapté aux circonstances des campagnes et aux besoins de leurs habitants. Aussi aucune loi, depuis l'établissement du pays, malgré l'opposition qui lui fut d'abord faite, n'a pris dans l'esprit du peuple de plus profondes racines que celles des chemins. Afin donc de ne changer les habitudes du peuple que le moins possible, une foule de détails, importants et judicieux, seront conservés dans la loi projetée, auxquels on ajoutera tout ce qu'exigent les nombreux besoins que le temps, l'augmentation de la population et le progrès des lumières ont fait naître. "

" Depuis longtemps on se plaignait dans les campagnes qu'une classe nombreuse de habitants ne contribuait en rien à l'entretien des chemins et aux fardeaux publics. Nos habitants n'étant pas favorables à l'agglomération des artisans et des industriels dans les villages, un grand nombre de personnes de métier se sont établies d'une manière éparsée, ça et là, dans les paroisses, et n'ont contribué jusqu'à présent aucunement, ou que très-peu aux charges publiques. A l'avenir ces personnes seront cotisées en raison de la valeur de leurs propriétés, soit en argent ou en journées de travail, suivant le cas. Les propriétaires entretiendront leurs chemins de front comme par le passé ; mais les routes, hiver et été, seront entretenues par cotisations directes. Lorsqu'une propriété sera évaluée au-dessus de £ —, le propriétaire, bien que tenu à l'entretien de son chemin de front, sera en outre obligé de donner un certain nombre de journées de travail pour chaque £100 que sa propriété sera estimée valoir au-dessus de £ — courant. Ces journées de travail, commuables en argent, conjointement avec celles que les propriétaires d'emplacements seront obligés de donner, pourront être employées, dans tout arrondissement de la municipalité, sous la direction des inspecteurs et sous-voyers à des améliorations trop coûteuses pour un particulier. Indépendamment de la cotisation obligatoire, des pouvoirs seront donnés aux municipalités, d'augmenter la cotisation jusqu'à certaines limites, lorsqu'elles le jugeront nécessaire dans l'intérêt public. "

Le dernier statut qui sera amendé en exécution des réformes projetées, et qui tient au

système municipal, est l'Acte : " Pour prévenir les abus préjudiciables à l'agriculture. " L'opposition mêlée qui bientôt lutera de nouveau contre le ministère, s'attend à trouver un allié puissant dans la personne du nouveau représentant du comté de Haldimand, M. W. L. McKenzie, homme aujourd'hui dont la politique est de ne s'accorder de rien, s'il est permis d'en juger par sa longue adresse aux électeurs de Haldimand reproduite et commentée par le *Toronto Globe*. Ce qu'il a de plus clair dans les idées du ce représentant, c'est qu'il abhorre infiniment la République, sans aimer du tout la monarchie. Ces choses étant complètement en dehors des termes de son mandat législatif, elles ne décident pas encore de quel côté pencheront ses votes dans les délibérations auxquelles il lui arrivera de prendre part. Il a néanmoins été élu sous qualité de libéral et de réformiste. "

La semaine dernière eut lieu à Toronto la pose de la première pierre de la nouvelle Université de l'Evêque Anglican de ce lieu. Cette circonstance fournit au clergé de cette communion, qui s'y était rassemblé de tous les points de la province-supérieure, de se prononcer énergiquement contre l'appropriation des Réserves du Clergé à l'instruction publique. Nous avons dit quelles résolutions furent adoptées à ce sujet ; elles comportent une manifestation qui fait pressentir le mécontentement que produira les dispositions par lesquelles on décidera finalement du sort des Réserves. "

Les derniers avis reçus de Toronto ne contiennent rien de favorable sur la santé du procureur général du Haut-Canada. On écrit que M. Baldwin demeurera incapable de remplir les fonctions de son office ou d'occuper son poste à l'Assemblée dans la prochaine réunion des Chambres. On ne saurait dire jusqu'où est fondée l'assertion du correspondant du *Herald* qui annonce comme un rumour courante à Toronto, la retraite simultanée de M. Baldwin et de M. LaFontaine, pour des raisons de santé. "

Le steamer *Europa* arrivé le 8 à New-York, après un trajet de 11 jours et 16 heures, n'a ajouté pas de nouvelles importantes à celles des arrivages précédents. "

La s'agnation règne en Angleterre et sur le continent dans le commerce et les diverses branches d'industrie. Onze vaisseaux chargés d'émigrants au chiffre de 1,568 personnes, ont fait voile de Cork pour Québec, Boston et New-York, indépendamment de ceux qui prennent la voie des steamers par Liverpool. Cent émigrants pauvres, sortis de la maison de travail de Kenmare, se sont rendus à Cork, puis embarqués à bord du *Hatspin* qui doit les amener à Québec. C'est la seconde recrue que nous envoie ce printemps l'établissement de Kenmare. "

La grande exposition universelle dont on se préoccupait presque uniquement en Angleterre, a du s'ouvrir avec solennité le premier mai. "

On se prépare en France à la lutte dont l'élection présidentielle sera le signal. Les Bonapartistes veulent une révision de la constitution pour assurer la prolongation des pouvoirs du Président. Les Legitimistes et les Orléanistes veulent aussi la révision, mais dans l'espérance d'ouvrir à la royauté un chemin au trône. Les républicains se refusent à cela et s'en tiennent à l'état présent des institutions. M. Thiers se prononce pour la révision afin de délimiter clairement les attributions des deux pouvoirs législatif et exécutif. La chambre s'assemblera bientôt. M. Guizot s'est porté candidat au département des Landes où l'élection devait avoir lieu le 11 mai. "

Le Président était indisposé. "

En Portugal, la cause royale triomphe du mouvement insurrectionnel qui s'y est produit. L'Espagne appuie la Reine de Portugal. L'Autriche et la Russie se sont alliées et il entre dans leurs combinaisons d'envoyer dans des cas éventuels 200,000 Russes dans le Piémont, où le mouvement démocratique travaille à consolider ses bases. On dit que cette mesure serait prise en contemplation des récents de la crise dont la France est menacée. Kossuth, confiné en Turquie, a quelque chance d'obtenir son élargissement. Nombre d'Italiens nobles n'ont pu avoir des passeports pour la grande Exhibition de Londres. L'ex-

tribunal révolutionnaire qui venait aussi dormir dans le champ du repos. Græchus sentit son cœur se soulever d'effroi ; il mit ses deux mains sur ses yeux. Ma pauvre femme ! dit-il, en face de tout ce sang qui se verse, ai-je le courage de te plaindre ? Oh ! mon Dieu !... oh ! mon Dieu !... murmura Jeanne avec un cri indicible d'effroi. Græchus la sentit s'affaïsser, comme une fleur qu'un coup de vent a brisée, s'appuyant encore en tombant sur l'arbre qui la protégeait. Il la saisit dans ses bras : Hélas ! mon enfant, dit-il, nous sommes sous la république. Mlle De Saverney était évanouie. (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 13 MAI 1851.

Première Page :—Critique : Histoire de la Révolution Française, par M. Thiers.—Hollandais.  
Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républicains—1793-1848.—(Première Partie sur 1793,—(Suite.)

BULLETIN.

La Session prochaine du Parlement Canadien. — Les associations politiques. — Changements projetés. — La réciprocité commerciale. — Les Réserves du Clergé. — Améliorations publiques. — L'opposition et le député de Haldimand. — Nouvelles locales. — Dernier arrivage d'Europe.

Un journal anglais observe que le parlement doit prochainement se ouvrir sous les auspices les plus favorables. La position commerciale de la colonie n'a été à aucune époque plus prospère qu'aujourd'hui ; le prix qu'obtiennent nos produits agricoles, s'ils sont en apparence peu élevés, indemnisent néanmoins suffisamment les producteurs à raison de la facilité des communications intérieures ; les marchandises importées par nos négociants

lui fit signe de se taire. L'autre se tut et haussa les épaules. Le camarade était vieux, le chanteur était jeune, voilà toute la différence. Peut-on commencer à la mettre là dedans ! dit-il, d'une voix brusque en se retournant. Græchus se baissa et imprima sur le front pâle et froid de sa femme un dernier baiser qui glaça ses lèvres, comme si elles se fussent appuyées sur un visage de marbre : Allons, Jeanne, dit-il, d'une voix oppressée par ses larmes, enveloppe ce pauvre visage que nous ne devons plus voir. Jeanne s'inclina sur le lit comme avait fait Græchus, et comme lui baisa sur le front celle qui n'était plus. Puis elle l'enveloppa soigneusement. Les deux hommes les transportèrent dans le cercueil. Lorsqu'ils eurent enfoncé le dernier clou, ils la recouvrirent d'une serge à bandes tricolores, et déposèrent le corps devant la porte. La religion, depuis longtemps déjà, n'avait plus rien à faire auprès de ceux qui étaient morts ! Le pauvre Græchus tomba accablé sur une chaise et se mit à pleurer amèrement. Jeanne debout auprès de lui, lui tenait les deux

Græchus se leva sans répondre, prit le bras de la jeune fille et sans deux descendirent silencieusement l'escalier. Les porteurs prirent le chemin du cimetière de Monceaux. Il n'y avait que deux cimetières : Monceaux et Clamart. Clamart ! c'était infect dont le terrain noir et fétide était imprégné de miasmes humains. Le vieillard et la jeune fille suivaient lentement le funèbre convoi, devant lequel nulle tête ne se découvrait ; car, à cette époque de honte et de deuil, la mort était l'habitude de la vie, et elle passait inaperçue de tous et indifférente à tous. On était si loin de plaindre ceux qui mouraient ainsi et qui, plus heureux que les autres, calmes et paisibles à leur dernière heure, n'avaient pas ensanglanté le tabernacle républicain ! Au milieu de la route les porteurs s'arrêtèrent tout à-coup et posèrent la bière sur des tréteaux qui étaient placés pour cet usage à la porte de tous les marchands de vin. Græchus et Jeanne restèrent debout devant le cercueil, la tête tristement inclinée, tout le temps que les hommes mirent à se

arrivèrent près du cimetière de Monceaux. Si Græchus n'eût pas été si douloureusement absorbé et qu'il eût relevé la tête, il eût pu lire sur la porte : *Champ de repos*. Et plus bas, en caractères blancs inscrits sur un fond noir ce seul mot : *DORMIR*. Il eût pu voir à la place du signe rédempteur de l'auguste religion, la statue du sommeil, témoignage vivant d'athéisme ; dernier mot qu'avait prononcé Mirabeau expirant. Le cimetière de Monceaux était divisé en plusieurs compartiments. Le premier était une fosse de cinquante pieds de diamètre et entourée de tonneaux renfermant de la chaux liquide. Cette fosse attendait les troncs décapités que lui envoyait chaque jour la *place de la Révolution*, présent de la république au cimetière. L'autre fosse était destinée à ceux qui mouraient comme était morte Mme Dupuis. Les bières étaient jetées, les unes comme les autres, dans le trou commun, et arrivaient au fond comme elles pouvaient, celles-là brisées, celles-ci debout, les autres couchées. Quand les quatre commissionnaires, après avoir retiré la serge, se

PENSEES.  
Il répugne à l'idée d'une intelligence suprême et par conséquent à l'idée d'un Dieu qui ne puisse